

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil périscolaire
Année 2020 - 2021



Accueil périscolaire
32 rue Principale
57530 ARS LAQUENEXY
Dir. : VENEROSY Marie-Danièle
06 82 94 49 38
periscolaire.arslaquenexy@pep57.org

La CAF de Moselle et la commune d'Ars-Laquenexy participent au financement de cette action.



AVANT PROPOS...

Texte de références : code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1 à R.227-30

Le projet pédagogique est un outil de travail pour l'équipe et un moyen d'informer les familles, l'organisateur, et les partenaires du fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs.

Ce projet est amené à évoluer tout au long de l'année scolaire, en fonction des projets menés, des évaluations périodiques, des retours des familles et des enfants, de l'avis des partenaires,...

Il est rédigé par le directeur du site mais tous les participants sont responsables collectivement de la mise en œuvre de ce projet ainsi que de son évolution...

N'hésitez pas à donner votre avis, à débattre, à faire naître de nouveaux projets qui participent à l'épanouissement des enfants au sein de l'accueil périscolaire... Quelle belle aventure !

SOMMAIRE

1. DESCRIPTIF DU CENTRE	5
1. L'organisateur	5
2. Localisation et nature de l'accueil.....	5
3. Dates, horaires.....	5
4. Public accueilli	5
5. Tarifs	6
6. Encadrement.....	8
7. L'accueil des nouvelles familles	8
8. Spécificités	8
2. MISSION EDUCATIVE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE	8
1. Positionnement de l'équipe par rapport au projet éducatif de l'association	8
2. Actions menées sur la commune.....	10
3. Les potentialités du territoire :	11
3. INTENTIONS EDUCATIVES	13
1. La place de l'enfant	13
3 Objectifs pédagogiques, moyens, évaluation.....	14
4. PROJET D'ANIMATION.....	18
1 Organisation et encadrement des activités sportives	18
2 Pour les enfants de maternelle	20
3 Pour les enfants âgés de plus de six ans.....	23
4 VIE QUOTIDIENNE	26
1 Description générale des locaux	26
2 Description des locaux en fonction de l'accueil spécifique des enfants de moins de 6 ans :	26
3 Semaine type.....	28
4 . Accueil de nouvelles familles et inscription	29
5 Temps de midi.....	29
6 . Déroulement de l'accueil du soir :	32
7 Hygiène, santé, sécurité	35
8 L'EQUIPE D'ENCADREMENT.....	36
1 Directeur	36
2 Directeur adjoint	37
3 animateurs.....	37
4 Personnel de service.....	37
5 Formation de l'équipe	38
6 LE CADRE.....	39
1 Pour l'équipe d'animation.....	39
2 Pour les familles.....	39

3	Pour les enfants	40
8.	PARTENARIAT / TRAVAIL EN RESEAU / PRESTATAIRES DE SERVICES.....	42
1	La commune.....	42
2	La CAF de Moselle.....	42
3	La DDCS.....	42
4	La PMI	42
5	L'école	43
6	Les familles.....	43
7	Les associations locales	43
8	Les prestataires de services.....	43
9.	COMMUNICATION	44
1	Information des familles	44
2	Articles de presse	44
3	Internet	44
10.	ANNEXES	45

1. DESCRIPTIF DU CENTRE

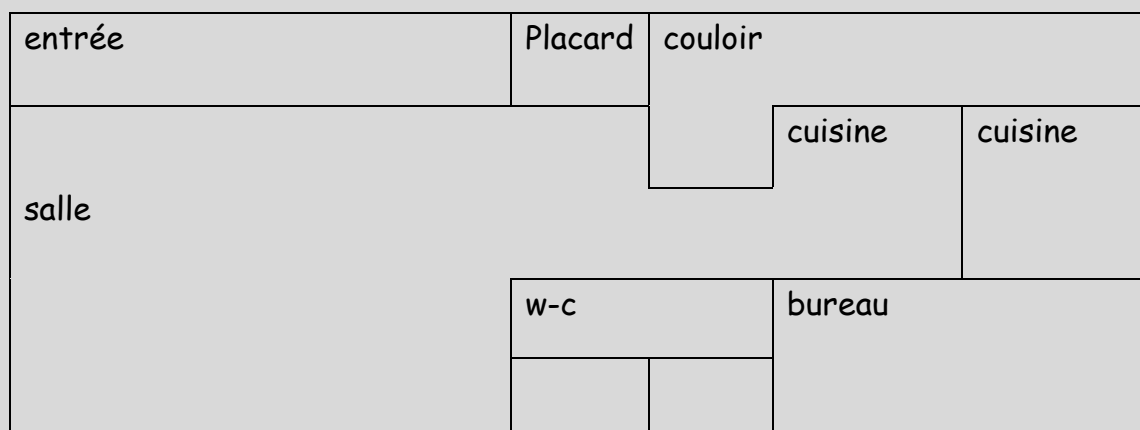
1. L'organisateur

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Moselle
8 rue Thomas Edison
57070 METZ
Tél : 03 87 66 64 19

2. Localisation et nature de l'accueil

Commune : Ars-Laquenexy petit village situé à 2km de Metz.

Le périscolaire jouxte l'école maternelle et se trouve à 400 mètres de l'école élémentaire.



3. Dates, horaires

Du 02 septembre 2019 au 06 juillet 2020(hors vacances scolaires)

Lundi-mardi-jeudi-vendredi
Midi (<u>prise en charge + repas</u>) : 11 h 30 - 13 h 30
Soir : 16h - 18 h 30 (départ échelonné à partir de 17 h 15)
<u>Mercredis éducatifs</u>
8h-12h30

4. Public accueilli

Enfants : L'accueil périscolaire est réservé en priorité aux enfants scolarisés dans les écoles d'Ars-Laquenexy, et âgés d'au moins 3 ans au moment de leur accueil.

L'équipe accueille en moyenne :

Le midi : Une moyenne de 14 enfants de l'école maternelle et 16 enfants de l'école élémentaire

Le soir : Une moyenne de 8 enfants de l'école maternelle et 10 enfants de l'école élémentaire.
Les mercredis éducatifs 3 enfants de moins de 6 ans et 6 enfants de plus de 6 ans.

5. Tarifs

Pour information, les coûts de revient sont beaucoup plus importants que le tarif de base. Celui-ci comprend déjà une participation financière de la commune et de la CAF. Une réduction supplémentaire est accordée en fonction du quotient familial selon le tableau ci – dessous.

- Périscolaire et mercredis éducatifs

	RESIDENTS D'ARS-LAQUENEXY ET MARSILLY					NON RESIDENTS				
	<i>Moins de 458 €</i>	<i>De 459 € à moins de 763 €</i>	<i>De 764 € à 1063 €</i>	<i>De 1064 € à 1500 €</i>	<i>A partir de 1501 €</i>	<i>Moins de 458 €</i>	<i>De 459 € à moins de 763 €</i>	<i>De 764 € à 1063 €</i>	<i>De 1064 € à 1500 €</i>	<i>A partir de 1501 €</i>
<u>Périscolaire - Lundi-mardi-jeudi et vendredi</u>										
Midi (prise en charge + repas) : 11 h 30 - 13 h 30	6,35 €	6,99 €	7,94 €	8,34 €	8,73 €	7,94 €	8,74 €	9,92 €	10,42 €	10,91 €
Soir : 16h00 - 18 h 30 (départ échelonné à partir de 17 h 00)	3,74 €	4,11 €	4,67 €	4,90 €	5,14 €	4,67 €	5,14 €	5,84 €	6,13 €	6,42 €
Mercredis éducatifs										
8h00-12h30	4,40 €	4,80 €	5,20 €	5,30 €	5,40 €	5,40 €	5,80 €	6,20 €	6,30 €	6,40 €

Réduction supplémentaire de 10 % à partir du 2^{ème} enfant en cas de fréquentation identique

Tarif spécifique repas ponctuel pour les commensaux (enseignants, autres adultes...) : 6 €

- Activités extrascolaires

Petites vacances :

	Résidents à Ars-Laquenexy et Marsilly					Non-résidents				
	<i>Moins de 458 €</i>	<i>De 459 € à moins de 763 €</i>	<i>De 764 € à 1063 €</i>	<i>De 1063 € à 1500 €</i>	<i>A partir de 1501 €</i>	<i>Moins de 458 €</i>	<i>De 459 € à moins de 763 €</i>	<i>De 764 € à 1063 €</i>	<i>De 1063 € à 1500 €</i>	<i>A partir de 1501 €</i>
Forfait 2 jours	30,80 €	33,88 €	38,50 €	38,89 €	39,27 €	38,80 €	42,68 €	48,50 €	48,99 €	49,47 €
Forfait 3 jours	44,80 €	49,28 €	56,00 €	56,56 €	57,12 €	57,60 €	63,36 €	72,00 €	72,72 €	73,44 €
Forfait 4 jours	59,60 €	65,56 €	74,50 €	75,25 €	75,99 €	70,40 €	77,44 €	88,00 €	88,88 €	89,76 €
Forfait 5 jours	73,60 €	80,96 €	92,00 €	92,92 €	93,84 €	87,20 €	95,92 €	109,00 €	110,09 €	111,18 €

Grandes vacances :

	Résidents d'Ars-Laquenexy et Marsilly					Non-résidents				
	<i>Moins de 458 €</i>	<i>De 459 € à moins de 763 €</i>	<i>De 764 € à 1063 €</i>	<i>De 1064 € à 1500 €</i>	<i>A partir de 1501 €</i>	<i>Moins de 458 €</i>	<i>De 459 € à moins de 763 €</i>	<i>De 764 € à 1063 €</i>	<i>De 1064 € à 1500 €</i>	<i>A partir de 1501 €</i>
Forfait 4 jours	59,60 €	65,56 €	74,50 €	75,25 €	75,99 €	70,40 €	77,44 €	88,00 €	88,88 €	89,76 €
Forfait 5 jours	73,60 €	80,96 €	92,00 €	92,92 €	93,84 €	87,20 €	95,92 €	109,00 €	110,09 €	111,18 €

Dates de fonctionnement prévues durant les vacances scolaires 2020/2021 :

- du 19 au 23 octobre 2020 (**Toussaint**) - du 22 au 26 février 2021 (**Hiver**)
- du 26 au 30 avril 2021 (**Printemps**) - du 7 au 31 juillet 2021 (**Été**)

Le paiement des activités doit avoir lieu obligatoirement lors de l'inscription. Seule la mise en place d'un prélèvement SEPA permet le règlement de l'inscription à échéance. (Nous acceptons les chèques, espèces et CESU)

Attention : Toute inscription pour l'ALSH est définitive et toute période de présence entamée est due en totalité (voir les horaires) même en cas d'annulation anticipée. Un remboursement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical.



6. Encadrement

Notre accueil de loisirs est déclaré auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sous le numéro : n° 0570257AP000320-E01

Ce dernier respecte la réglementation de la DDCS en matière de taux d'encadrement et de qualification (à savoir : un animateur pour 10 enfants âgés de moins de 6 ans et un animateur pour 14 enfants âgés de plus de 6 ans – 50% de personnel diplômés / 30% stagiaires / 20% non formés).

Période d'accueil		Nombre de mineurs accueillis		Composition équipe d'encadrement		
Périscolaire		Moins de 6 ans	6/ 11 ans	Diplômés	Stagiaires	Non qualifiés
	Pause méridienne	12	21	3		
	Soir	8	8	2		
	Mercredis	3	7	2		

7. L'accueil des nouvelles familles (Cf. Procédure d'accueil des nouvelles familles placée en annexe)

00

8. Spécificités

Afin d'assurer la sécurité des enfants de l'école élémentaire, chaque enfant porte un gilet jaune ainsi que les animateurs.
Quand il fait chaud nous ne mettons pas les gilets jaunes aux enfants, car ils attirent les insectes.

2. MISSION EDUCATIVE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

1. Positionnement de l'équipe par rapport au projet éducatif de l'association

Nos actions s'inscrivent dans la lignée du projet éducatif des PEP57. Elles doivent porter les valeurs de LAÏCITE et de SOLIDARITE qui caractérise l'association.

- Aider l'enfant à se construire de manière positive
- Permettre l'accès à tous aux loisirs éducatifs
- Apprendre à vivre en société (accepter la différence, favoriser l'autonomie, respect des autres, de soi, des biens communs)
- Ouvrir et développer l'esprit d'initiative, de création, d'estime de soi

1. Aspects pédagogiques du temps de repas
(Projet spécifique PEP57 – voir annexe 1)
2. Inclusion des enfants à besoins particuliers
(Procédure spécifique PEP – voir annexe 2)

Dans le cas où une famille souhaite inscrire son enfant porteur de handicap au périscolaire, le directeur lui demandera de remplir une « fiche d'autonomie » (en plus du dossier d'inscription et de la fiche sanitaire, voir en annexe). Il s'agit d'un document précis comportant des informations complémentaires concernant la vie quotidienne et l'accompagnement spécifique dont doit bénéficier l'enfant. Celui-ci doit être rempli par la famille. C'est un document important qui fait le lien entre la vie de l'enfant au sein de sa famille et sa vie au sein de l'accueil de loisirs, entre sa famille et l'équipe d'animation.

Ensuite nous organiserons un rendez-vous avec la famille afin de réfléchir ensemble à l'accueil de l'enfant. Nous mettrons tout en œuvre afin d'accueillir les enfants porteurs de handicap. (Formation de l'équipe, ajout d'un animateur supplémentaire, etc.).

L'intégration de cet enfant sera bénéfique pour les autres enfants « non porteur de handicap ». Son intégration réussie nous permettra de développer l'esprit de tolérance, de solidarité et aussi faire tomber les préjugés des enfants mais aussi des adultes. Pour que cela fonctionne, l'équipe sera sensibilisée (au besoin) à la question du handicap lors de la réunion de préparation, et que l'accueil soit « pensé » en amont. Le rôle de l'équipe de direction sera important à ce moment, ils serviront de personne ressource sur les questions qui pourraient émerger pendant ces deux semaines.

3. Mise en place d'activités en lien avec les familles

L'équipe d'animation a pour vocation d'établir un climat de confiance avec les familles. Chaque membre de l'équipe est en mesure de les rassurer et d'être à leur écoute. L'équipe de direction est présente afin de répondre à leurs questions.

L'équipe d'animation donnera la possibilité aux familles de participer à la vie de la structure à travers différentes actions tout au long de l'année :

L'équipe de direction communique le programme d'activités et les modalités de leur mise en œuvre aux parents, de manière régulière par voie d'affichage, courriels et plaquettes

Les menus sont, de la même manière, transmis périodiquement par mail aux familles.

La plus-value éducative, notamment dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

2. Actions menées sur la commune

En partenariat avec les PEP57 et la CAF, la commune d'Ars-Laquenexy met en place plusieurs actions :

1. Accueil périscolaire

Un accueil périscolaire, ouvert du 1 septembre 2020 au 6 juillet 2021

2. Accueils extrascolaires (ALSH Vacances)

Nous mettons également en place des accueils de loisirs sans hébergement, l'ouverture de ces accueils se fait comme suit pour l'année 2020/2021

- **Automne 2020 :** du lundi 19 Octobre 2020 au vendredi 23 octobre 2020
- **Hiver 2021 :** du lundi 22 février 2020 au vendredi 26 février 2021
- **Printemps 2021 :** du lundi 26 avril 2020 au vendredi 30 avril 2020
- **Été 2021 :** du lundi 6 juillet 2021 au vendredi 31 juillet 2020

3. Actions en direction des familles

L'accueil périscolaire s'attache à participer et prendre part aux différentes actions de la commune, marché de Noël, fête de la st Jean...

4. Accompagnement à la scolarité

L'accompagnement à la scolarité se fait par les écoles.

3. Les potentialités du territoire :

Equipements et locaux mis à disposition par la commune :

Les locaux :

La commune d'Ars-Laquenexy met à disposition de l'accueil périscolaire les locaux suivants :

- une cuisine équipée
- un bureau
- espaces sanitaires équipés de rehausseurs et de réducteur de toilette pour les enfants âgés de moins de six ans.
- d'une salle de restauration qui fait office également de salle d'activités
- d'un couloir avec des portes manteaux
- d'un espace repos

Les locaux de l'école maternelle :

L'équipe peut profiter :

- d'une salle de motricité et du matériel pédagogique prêtés par l'école maternelle afin d'organiser nos ateliers dynamiques.
- Une salle de sieste est dédiée aux petits afin qu'ils puissent se reposer.
- Une salle de classe
- Quand la météo le permet, nous pouvons profiter de la cour à l'extérieur

Associations sportives et culturelles sur la commune :

3 ... à la campagne (point compté)

Cartonnage

Club de l'amitié

Gym adulte

Le livre échange

Marches

Marqueterie

Pilâtes

Soirée jeux

Théâtre

Yoga

Un city stade ainsi qu'une aire de jeux

Diagnostic (recensement des besoins, des problématiques de terrain...)

La population d'Ars-Laquenexy est vieillissante, il n'y a pas de nouveaux arrivants et le nombre d'habitants est en diminution (perte de 7 habitants au recensement de la population de 2017. La perte d'habitants est moins forte que l'année précédente (-40 habitants en 2016))
Le niveau de revenus des familles est médian, avec un faible taux de chômage. Il n'y a pas de famille bénéficiaire des minimas sociaux.

Hormis la collectivité, le CHR de Mercy est l'unique pourvoyeur d'emplois implanté sur la commune d'Ars Laquenexy.

La ZAC de Mercy continue de se développer et peut créer des emplois (lancement de la 2^{ème} tranche en 2018)

La commune comporte une école élémentaire et une école maternelle.

Elle possède une salle polyvalente et un terrain de football.

Depuis 2017, la commune s'est dotée d'un city stade et d'une aire de jeux enfants.

Ces infrastructures sont suffisantes malheureusement nous déplorons l'absence de commerce

Nous disposons sur la commune de deux associations dynamiques : Le club de football et le Foyer Rural.

L'habitat est composé de 94,38 % de pavillonnaires occupés par les propriétaires et 5,62 % de locatifs (F2-F3)

Lotissement toujours en attente mais dépôt d'un permis de construire pour la construction de 34 logements

3. INTENTIONS EDUCATIVES

1. La place de l'enfant

Comme nous l'avons affirmé dans le cadre du PEdT, l'enfant est au cœur du dispositif.

Toute action mise en œuvre au sein de notre l'accueil de loisirs doit favoriser son épanouissement. Les programmes d'activités et l'organisation de la vie quotidienne respecteront les besoins physiologiques et le rythme de chaque enfant.

L'enfant est considéré comme acteur de ses loisirs, il aura la possibilité de s'exprimer, de prendre des initiatives et sa parole sera respectée.

Dans cette optique, l'organisation des ateliers doit être réfléchie afin de respecter le rythme de chacun, tout en offrant différentes possibilités à l'enfant. Plus précisément, l'équipe d'animation mettra en place différents types d'ateliers : des ateliers dans lesquels il y a une transmission d'un savoir-faire, d'une technique particulière à l'enfant et des ateliers qui seront alimentés par l'équipe, mais dont le but premier sera l'apprentissage par l'expérimentation.

Permettre à l'enfant de découvrir le monde qui l'entoure ira de pair avec la volonté de l'équipe de direction de mener différents partenariats tout au long de l'année avec les associations locales. Cette volonté est également l'un des objectifs du projet éducatif de territoire.

Les adultes responsables adopteront une attitude bienveillante et une posture professionnelle à l'égard des enfants, ils assureront leur bien-être et leur sécurité.

La place des enfants âgés de moins de 6 ans a fait l'objet d'une réflexion par le groupe des directeurs d'accueil de loisirs de l'association et les préconisations qui ont fait l'objet d'un consensus sont les suivantes :

- Prendre en compte l'importance de l'aménagement de l'espace (mobiliier adapté, propreté des lieux, penser l'organisation pour en faciliter l'usage par les enfants et les professionnels).
- Tenir compte du rythme et des besoins physiologiques de l'enfant dans l'organisation de la vie quotidienne et des activités.
- Assurer le respect des besoins physiologiques et affectifs de l'enfant.
- Posture et comportement de l'animateur en adéquations avec sa fonction (manière de s'adresser à l'enfant, être à l'écoute, savoir déceler les signes de fatigue, d'impatience...).
- Accompagner l'enfant dans sa découverte de l'autonomie.

2. Finalité

La finalité du projet est d'apprendre à l'enfant à devenir responsable et autonome tout en s'épanouissant.

3 Objectifs pédagogiques, moyens, évaluation

1. Pour les enfants âgés de moins de 6 ans :
(cf Annexe : tableau évaluation des objectifs opérationnels et tableau évaluation projet)

Objectifs pédagogiques généraux	Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation qualitative et quantitative
Favoriser les prises d'initiatives afin que l'enfant acquière et développe sa confiance en lui	Permettre à l'enfant de faire ou ne pas faire	Etre capable de faire des choix individuellement	-Atelier jeux/activités à la demande	L'enfant s'oriente en autonomie vers les différents ateliers
		L'enfant est capable de faire seul (habillage, ranger ses affaires, ranger le matériel, aller aux toilettes, manger...)	-Responsabiliser les enfants sur certaines activités -Confier aux enfants des responsabilités par rapport à la vie quotidienne et collective	L'enfant participe aux projets
	Favoriser la prise de décision et le liberté de choix	Etre capable de donner son aide de sa propre initiative	-en favorisant l'entraide et le dialogue dans les activités	l'enfant participe à la vie collective
		Développer les relations avec les autres.		Les enfants s'entraident
Favoriser l'autonomie	Amener l'enfant à se prendre en charge et à prendre ses responsabilités	L'enfant est capable de prendre ses responsabilités	-en mettant en place avec les enfants des règles particulières à un lieu, un jeu	L'enfant respecte les règles
		L'enfant est capable de faire le tri	-en faisant prendre conscience aux enfants de l'importance de laisser un lieu propre (rangement des lieux de vie)	l'enfant fait attention à ce qui l'entoure.
			-en sensibilisant les enfants au gaspillage : repas, électricité, eau, papier...	
Favoriser la socialisation	Favoriser le respect mutuel	L'enfant est capable d'aider ses copains dans diverses tâches (mettre la table, etc.)		L'enfant est d'aider ses camarades

Objectifs pédagogiques généraux	Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation qualitative et quantitative
		L'enfant est capable de dialoguer	Jeux de coopération	L'enfant sait communiquer avec les autres
	Développer les relations avec les autres	Etre capable d'encourager ses copains et de les épauler	Jeux collectifs	L'enfant sait faire preuve de compréhension envers les autres

2. Pour les enfants âgés de plus de 6 ans :
(cf Annexe : tableau évaluation des objectifs opérationnels et tableau évaluation projet)

Objectifs pédagogiques généraux	Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation qualitative et quantitative
Favoriser les prises d'initiatives afin que l'enfant acquière et développe sa confiance en lui	Permettre à l'enfant de faire ou ne pas faire	Etre capable de faire des choix individuellement	-Atelier jeux/activités à la demande	L'enfant s'oriente en autonomie vers les différents ateliers
		L'enfant est capable de faire seul (habillage, ranger ses affaires, ranger le matériel, aller aux toilettes, manger...)	-Responsabiliser les enfants sur certaines activités -Confier aux enfants des responsabilités par rapport à la vie quotidienne et collective	L'enfant participe aux projets
	Favoriser la prise de décision et le liberté de choix	Etre capable de donner son aide de sa propre initiative	-en favorisant l'entraide et le dialogue dans les activités	l'enfant participe à la vie collective
		Développer les relations avec les autres.		Les enfants s'entraident
Favoriser l'autonomie	Amener l'enfant à se prendre en charge et à prendre ses responsabilités	L'enfant est capable de prendre ses responsabilités	-en mettant en place avec les enfants des règles particulières à un lieu, un jeu	L'enfant respecte les règles
			-en faisant prendre conscience aux enfants de l'importance de laisser un lieu propre (rangement des lieux de vie)	l'enfant fait attention à ce qui l'entoure.
	Assurer l'intégration de l'enfant dans la structure		-en sensibilisant les enfants au gaspillage : repas, électricité, eau, papier...	
			Jeux de coopération	
Favoriser la socialisation	Favoriser le respect Mutuel	L'enfant est capable d'aider ses copains dans diverses tâches (mettre la table, etc.)	Jeux collectifs	L'enfant sait communiquer avec les autres
		L'enfant est capable de dialoguer		

Objectifs pédagogiques généraux	Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation qualitative et quantitative
	Développer les relations avec les autres	Etre capable d'encourager ses copains et de les épauler	- En encourageant l'enfant dans sa progression même en cas d'erreur. Se tromper n'est pas une fin en soi, au contraire il faut que l'enfant puisse en tirer une leçon.	
		Aider l'enfant à accepter l'échec		L'enfant sait faire preuve de compréhension envers les autres

4. PROJET D'ANIMATION

Le projet d'animation mis en place par l'équipe respecte la continuité du Projet Educatif des PEP57.

L'accueil périscolaire s'est engagé à mettre en place des activités variées et de qualité (sportives, artistiques, danse, musique, théâtre, éveil à la citoyenneté...) bénéficiant d'un encadrement adapté et organisées en rotation afin de respecter le rythme de l'enfant

1 Organisation et encadrement des activités sportives

Les activités à caractère sportif sont organisées de manière ludique, non intensive et ne présenteront aucun risque spécifique.

L'activité ne correspond pas à une pratique dont l'encadrement est réglementé par le code du sport et/ou n'est pas organisée selon les règles techniques fixées par une fédération sportive délégataire (jeux collectifs à caractère sportif, initiation à différentes pratiques sportives).

- elle ne représente pas de risque spécifique : nous proposerons des jeux qui privilégient des situations d'action et de communication.
- elle a une finalité ludique, récréative ou liée à la nécessité de se déplacer : les jeux proposés vont plonger les participants dans des réseaux de communication motrice d'une très grande variété : duel d'équipes, chacun pour soi, un contre tous, multi-affrontement...
- elle est proposée sans objectif d'acquisition d'un niveau technique ou de performance : notre objectif premier est de permettre à l'enfant d'appréhender différentes situations de communication de manière ludique.
- sa pratique n'est pas intensive. La notion de plaisir est essentielle lors de la participation à ces activités dynamiques.
- elle n'est pas exclusive d'autres activités. D'autres ateliers (artistiques et créatifs) sont proposés en parallèle par d'autres membres de l'équipe.
- elle est accessible à l'ensemble des membres du groupe. L'équipe proposera des jeux adaptés à chaque tranche d'âge. Ainsi, moins de six et plus de six ans ne réaliseront pas les mêmes jeux. Pour les moins de six ans, nous privilégierons des jeux de courte durée en alternant des jeux plus calmes et plus dynamiques.
- elle est mise en œuvre dans les conditions de pratique et d'environnement adaptées au public, en fonction de ses caractéristiques physiologiques et psychologiques.

Dans le cas de l'accueil d'un enfant porteur de handicap, l'équipe aura une réflexion sur la manière d'adapter le jeu afin que ce dernier puisse y participer de manière active en y prenant du plaisir.

L'animateur aura réalisé une véritable préparation en amont en se posant un certain nombre de questions afin que le jeu se réalise en toute sécurité pour chacun des participants :

- Le public concerné
- Quel objectif veut-on atteindre ? Quelle structure de jeu : duel d'équipe/chacun pour soi, un contre tous, multi-affrontement, les actions dominantes... ?
- La durée/effectif

- Repérer, délimiter et sécuriser l'espace
- Réfléchir et rassembler le matériel dont l'animateur aura besoin
- Comment expliquer les règles : l'animateur devra garder à l'esprit un certain nombre de principes : des explications brèves, claires, simples et toujours en relation avec l'objectif
- Réflexion sur les différentes étapes du jeu : début/ déroulement/fin du jeu

Ces ateliers se divisent en trois phases :

- Echauffement :
 - Présentation de la séance, mise en place du groupe, du matériel, veillé à la sécurité des enfants (lacets correctement noués, pas de chewing-gum, chaussures adaptées...)
 - Mise en condition générale (petits jeux pour s'échauffer)
- Corps de séance :
 - Le choix d'un jeu est un moment important de la préparation d'une séance il doit atteindre l'objectif défini.
 - Chaque situation de jeu doit être :
 - pertinente,
 - adaptée en fonction de l'âge et des capacités de chaque enfant,
 - évaluable si cela a plu aux enfants si le jeu a réussi,
 - progressive (jeux articulés les uns avec les autres avec un degré de difficulté croissant)
- Retour au calme et bilan
 - Doit permettre un retour progressif au calme, ainsi qu'un bilan. Il est composé D'exercices respiratoires de relâchement ou d'étirements afin de permettre à l'enfant de retrouver un état physique normal.
 - Un bilan de la séance sera réalisé avec les enfants.

Pour les moins de six ans : cet atelier sera limité à 45 min. L'animateur privilégiera de petits parcours ou de petits jeux.

Des temps de pause seront mis en place pour permettre à l'enfant de s'hydrater.

L'animateur devra surveiller l'état physique des enfants afin de proposer une pause au moment opportun.

Pour les plus de six ans, l'atelier durera au maximum 1h15.

L'animatrice aura pris soin de prévoir un échauffement ou une mise en train (jeux traditionnels...)

De même que pour les petits, des temps de pause afin de s'hydrater ou se reposer seront prévus.

L'animatrice aura bien envisagé l'espace de jeu afin que ce dernier soit totalement sécurisé.

2 Pour les enfants de maternelle

1 Articulation avec le projet d'école

2 Thème de l'année, ou par période

Nous avons choisi de ne pas faire de thématique, ce qui nous permet de proposer nos différents ateliers en faisant en sorte que l'enfant se sente investi est de suivre le calendrier et les événements.

3 Activités spécifiques

Les activités spécifiques sont des activités à plus-value éducative. Plus précisément, l'animateur durant ces temps va transmettre un savoir-faire ou une technique particulière à l'enfant et/ou l'animateur va accompagner et guider les enfants dans la mise en œuvre d'un projet sur moyen ou long terme. Ces ateliers seront menés aussi bien durant les NAP ou durant les mercredis après-midi.

(cf annexe : Arbre / projet)

Animateur référent (précisez si intervenant spécifique)	Nom de l'atelier	Objectif poursuivi	Déroulement Sur quel temps d'accueil à lieu l'activité (, mercredi, pause méridienne ...)? Sur quelle période?
Daniëla	Ateliers multisports	Prendre conscience de son corps, de l'espace	Périscolaire, toute l'année
Raphaël	Atelier Artistique	Travailler la motricité fine et la découverte artistique	Périscolaire, toute l'année
Raphaël	Atelier théâtre	Améliorer la confiance en soi et le travail en groupe	Périscolaire, toute l'année

Animateur référent (précisez si intervenant spécifique)	Nom de l'atelier	Objectif poursuivi	Déroulement Sur quel temps d'accueil à lieu l'activité (, mercredi, pause méridienne ...)? Sur quelle période?
Daniëla	Ateliers littérature de jeunesse Atelier théâtre	Faire découvrir aux enfants plusieurs types de livres et les exploiter à travers des activités	Périscolaire, toute l'année
Carine	Atelier Créatif	Développer la créativité S'organisé dans les tâches	Périscolaire, toute l'année
Daniëla ou Raphaël	Ateliers divers à la demande	Permettre à l'enfant d'être acteurs de ses loisirs	Mercredi matin, toute l'année

4 Ateliers permanents

Ce sont des ateliers, installés pour un moyen ou long terme, auxquels les enfants ont accès en autonomie aidés par une fiche technique. Ils permettent à l'enfant de faire des découvertes par l'expérimentation.

Atelier permanents :
Dessins,
Jeux de mimes,
Constructions...

5 Aménagement de l'espace des « petits »

L'aménagement de l'espace a fait l'objet d'une réflexion en équipe, en lien avec les objectifs fixés dans ce projet (affichages, espaces à thème, recommandation PMI et DDSCS...).

L'aménagement des locaux a également été pensé pour en faciliter l'usage par les enfants, mais également par les professionnels : affichage pour l'orientation des enfants, code couleurs pour faciliter le rangement par les enfants et les animateurs ...

Nous pensons qu'il est important que les locaux soient accueillants (décorations, photos, éclairage, espaces de jeux à thème rapidement identifiables, rangement et propreté...).



Le péricolaire, a une salle qui sert aussi bien aux activités, que pour la cantine.
Nous avons donc pris une partie de la salle pour créer un petit coin calme qui sert aussi bien aux petits qu'aux grands.

6 Moyens matériels

Matériel pédagogique : ciseaux, colles, feutres, peintures...
Matériel fongible : papiers, cartons, tissu...
Matériel de récupération : boîtes, pots, rouleaux de papier...
Matériel particulier : cutters, petit outillage, marteaux (ces outils et accessoires ne seront en aucun cas utilisés par les enfants).
Un poste CD et radio
Matériel pour activités sportives : ballons, ...
Jeux de société

7 Evaluation du projet d'animation

Animateur référent (précisez si intervenant spécifique)	Nom de l'atelier	Objectif poursuivi	Déroulement Sur quel temps d'accueil a lieu l'activité ? Sur quelle période ?
Daniëla	Atelier multisports	Sensibiliser à la cohésion de groupe, travailler la motricité	péricolaire

Animateur référent (précisez si intervenant spécifique)	Nom de l'atelier	Objectif poursuivi	Déroulement Sur quel temps d'accueil a lieu l'activité ? Sur quelle période ?
Raphaël	Atelier Artistique	Sensibiliser l'enfant à la découverte	périscolaire
Raphaël	Atelier Théâtre	Aider à développer l'esprit critique et pousser au questionnement	Périscolaire
Carine	Atelier créatif	Permettre aux enfants de réaliser des œuvres communes ou individuelles selon les projets	Périscolaire

3 Pour les enfants âgés de plus de six ans

1. Articulation avec le projet d'école

2. Thème de l'année ou par période

nous avons choisi de ne pas faire de thématique, ce qui nous permet de proposer nos différents ateliers en faisant en sorte que l'enfant se sente investi est de suivre le calendrier et les évènements.

3. Activités spécifiques

Les activités spécifiques sont des activités à plus-value éducative. Plus précisément, l'animateur durant ces temps va transmettre un savoir-faire ou une technique particulière à l'enfant et/ou l'animateur va accompagner et guider les enfants dans la mise en œuvre d'un projet sur moyen ou long terme. Ces ateliers seront menés les mercredis après-midi.

(cf annexe : Arbre / projet)

Animateur référent (précisez si intervenant spécifique)	Nom de l'atelier	Objectif poursuivi	Nombre de séances	Déroulement Sur quel temps d'accueil a lieu l'activité ? Sur quelle période ?
	Jeux collectifs			Mercredi
	Ateliers manuels			Mercredi
	Atelier contes et théâtre	Développer l'écoute, l'attention.		Mercredi

4. Ateliers permanents

Ce sont les ateliers qui sont installés sur une période plus ou moins longue et auxquels les enfants ont accès en autonomie. Ils permettent à l'enfant de faire des découvertes par l'expérimentation.

Jeux de société, Coin lecture, Perles à repasser, Scrapbooking, News du jour, Petit bricolage Pixel art

5. Aménagement de l'espace des grands

Le périscolaire, a une salle qui sert aussi bien aux activités, que pour la cantine. Nous avons donc pris une partie de la salle pour créer un petit coin calme qui sert aussi bien aux petits qu'aux grands.

6. Moyens matériels

Matériel pédagogique : ciseaux, colles, feutres, peintures...
 Matériel fongible : papiers, cartons, tissu...
 Matériel de récupération : boîtes, pots, rouleaux de papier...
 Matériel particulier : cutters, petit outillage, marteaux (ces outils et accessoires ne seront en aucun cas utilisés par les enfants).
 Une mini-chaîne stéréo CD et radio
 Matériel pour activités sportives : ballons, ...
 Jeux de société

7. Évaluation du projet d'animation

Animateur référent	Nom de l'atelier	Objectif poursuivi	Critères d'évaluation quantitative	Critères d'évaluation qualitative
	Atelier prix littéraire	Initier à la découverte du monde littéraire Favoriser l'écoute et la compréhension.		Est-ce que l'atelier à susciter de l'intérêt pour l'enfant ,si il a pris du plaisir
	Atelier multisports	Sensibiliser à la cohésion de groupe, travailler la motricité	Permettre à l'enfant d'expérimenter le toucher et le travail de différentes matières	L'enfant aura pris confiance en lui et saura interagir avec ses camarades.
	Atelier créatif	Permettre aux enfants de réaliser des œuvres communes o individuelles selon les projets		
	Atelier danse/ théâtre	Respectez le besoin de bouger et d'échanger	Développer l'écoute, l'attention et la confiance en soi.	
	Atelier artistique			

4 VIE QUOTIDIENNE

1 Description générale des locaux

La commune d'Ars-Laquenexy met à disposition de l'accueil périscolaire les locaux suivants :

- une cuisine équipée
- un bureau
- espaces sanitaires équipés de rehausseurs et de réducteur de toilette pour les enfants âgés de moins de six ans.
- d'une salle de restauration qui fait office également de salle d'activités
- d'un couloir avec des porte-manteaux
- d'un espace repos

Les locaux de l'école maternelle :

L'équipe peut profiter :

- D'une salle de motricité et du matériel pédagogique prêtés par l'école maternelle afin d'organiser nos ateliers dynamiques.
- Une salle de sieste est dédiée aux petits afin qu'ils puissent se reposer.
- Une salle de classe
- Quand la météo le permet, nous pouvons profiter de la cour à l'extérieur.

2 Description des locaux en fonction de l'accueil spécifique des enfants de moins de 6 ans :

- Nombre de pièces réservées à l'accueil des enfants de moins de 6 ans : **2**
- Superficie des locaux mis à disposition : **115 m2**
- **Les vestiaires :**

Dans le couloir à l'entrée se trouvent des patères.

- **La salle de sieste/repos :**

Elle se trouve dans les locaux de l'école maternelle, c'est une salle de 16.5 m2, 12 couchages sont mis à dispositions avec draps et couverture

- **Le coin détente :**

Aménagé avec canapés et tapis

- Salle(s) d'activité :

La salle d'activité est la salle commune qui sert également pour manger nous avons 12 places assises adaptées au moins de 3 ans et 30 places assises pour les plus de 6 ans.
Nous avons un espace bibliothèque et un coin repos composé d'un canapé 3 places et d'un canapé 2 places ainsi qu'un tapis.
Divers espace contenant des jeux de société, des jeux de manipulations, etc. pour les plus de 6 ans et moins de 6 ans.

- La sécurité :

Les mesures prises pour prévenir le risque d'accident :

Les portes sont munies d'anti-pinces doigts qui se positionnent sur le haut de la porte.
Les angles saillants sont protégés.
Les prises de courant sont en hauteur, ce sont des prises sécurisées.
Les poubelles sont munies de couvercles

- Restauration :

La salle des restaurations et la même pour les moins de 6 ans et plus de 6 ans, le mobilier est adapté à chaque tranche d'âge.
La vaisselle pour les moins de 6 ans est en plastique de différentes couleurs (couverts, assiettes, gobelets) apprécié par les enfants.

- Sanitaires :

1 toilette pour les petits de taille normale avec réducteur et marche pieds,
1 toilette pour les plus grands
1 lavabo avec 2 robinets à hauteur d'enfant

La pharmacie, les trousse de secours ainsi que les dossiers des enfants contenant leurs fiches sanitaires qui permettront en cas d'urgences de donner des indications sur la personne à prévenir, sur les vaccins et sur les allergies, se situe dans le bureau de la directrice auquel les enfants n'ont pas accès sans la présence de celle-ci.

L'équipe se charge des soins à effectuer sur les enfants en besoin. Le cahier d'infirmerie est à remplir : date, heure, nom de l'enfant, le problème rencontré et les soins effectués

(Cf. annexe : procédure d'urgence)

Les produits d'entretien sont stockés sous clef dans un local.

- Espaces extérieurs :

La cour du périscolaire et la même que celle de l'école maternelle.
Les enfants sont dehors seulement sous la surveillance d'un adulte.

- Repères :

Comment l'aménagement des locaux permet-il aux enfants d'avoir des repères ? Qu'avez-vous mis en place ? (Affichage, matérialisation des espaces...)

3 Semaine type...

L'amplitude horaire du périscolaire permet à l'enfant d'avoir une continuité dans sa journée, d'être pris en charge dans des locaux proches de son école, d'avoir des personnes repères et un suivi au niveau de l'encadrement.

La journée de l'enfant est réfléchi de manière à respecter le rythme de chacun et s'adapte au rythme scolaire. Le point est fait régulièrement avec les enseignants.

1. ... des p'tits bouts de maternelle

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
7h45-11h20	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
11h20- 13h20	périscolaire	périscolaire	périscolaire	périscolaire	périscolaire
13h20-15h50	Ecole	Ecole	périscolaire	Ecole	Ecole
15h35-18h30	périscolaire	périscolaire	périscolaire	périscolaire	Accueil périscolaire

2. ... des enfants du primaire

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi 8H-12H30	Jeudi	vendredi
8h-11h30	Ecole	Ecole	périscolaire	Ecole	Ecole
11h30-13h30	périscolaire	périscolaire	périscolaire	périscolaire	périscolaire
13h30-16h00	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
16h00-18h30	périscolaire	périscolaire		périscolaire	périscolaire

4 . Accueil de nouvelles familles et inscription

Les nouvelles familles seront accueillies par le directeur ou par l'adjoint qui leur présentera la structure et son fonctionnement. Il leur transmettra également le projet pédagogique de l'accueil.

Avant le début de l'année scolaire, une permanence est instaurée pour permettre aux nouveaux parents de rencontrer le directeur de l'accueil périscolaire afin de procéder à l'inscription. En cours d'année scolaire, l'inscription se fait sur rendez-vous.

Le directeur veillera à répondre aux questions des familles, et à assurer un accueil de qualité aux parents. Il leur expliquera également l'importance de respecter les modalités d'inscription afin d'assurer la sécurité des enfants.

5 Temps de midi

1. Déroulement du temps de midi pour les enfants de moins de 6 ans :

Horaires	
11h20-11h45	Sortie des Classes+ passage aux toilettes
11h45- 12h30	Lavage des mains et repas
12h30 -13h20	Passage aux toilettes, jeux divers, retour au calme et retour en classe

Accueil des enfants

La liste des enfants est remise à l'école, l'animatrice va chercher les enfants dans chaque classe.
En allant chercher les enfants à l'école, ils font un passage aux toilettes.

Temps de repas

A chaque repas un enfant lit le menu du jour suivi d'explications sur certains aliments non connus des enfants

Exemple : salade de chicon soit salade d'endive

Le temps de repas s'effectue de manière reposante et calme. Nous ne précipitons pas les enfants à manger, ils peuvent prendre leur temps et manger à leur rythme. Les enfants ayant un régime spécial (sans porc ou sans viande) ont un repas différents selon le menu.

Activités proposées aux enfants

Le temps de midi est un moment de détente pour les enfants qui doit leur permettre de retourner en classe avec l'esprit disponible pour les apprentissages scolaires. Ils peuvent se ressourcer grâce aux activités proposées et aux espaces de détente mis à leur disposition. Les activités proposées sur le temps de midi ne demandent pas trop de concentration, elles doivent surtout permettre de répondre au besoin de détente des enfants.

La détente est envisagée de manière différente par chacun : pour certains enfants, il sera important de se reposer, pour d'autres, ils auront besoin de se défouler. L'équipe d'animation veillera à répondre aux besoins de chacun et à gérer la courbe du rythme des activités pour permettre le retour au calme.

Retour à l'école

Les enfants sont amenés dans le hall de l'école, font un passage aux toilettes et se dirigent dans leur classe.

2. Déroulement du temps de midi pour les enfants de plus de 6 ans :

Horaires	
11h30-11h50	Sortie de classe, direction le péricolaire (400m environs à pieds)
11h50 – 12h00	Passage aux toilettes et lavage des mains
12h- 12h45	Repas + débarrassage des tables et nettoyage de celle-ci
12h45-13h10	Jeux libre ou petits activités diverses et retours à l'école

Accueil des enfants

Nous récupérons les enfants à l'entrée de l'école où nous procédons à l'appel.
et au passage aux toilettes et lavage des mains.

Chaque enfant se présente à l'animateur, Les enfants vont aux toilettes à tour de rôle ou ils vont se ranger en attendant les autres enfants.

Temps de repas

A chaque repas un enfant lit le menu du jour suivi d'explications sur certains aliments non connus des enfants

Exemple : salade de chicon soit salade d'endive

Le temps de repas s'effectue de manière reposante et calme. Nous ne précipitons pas les enfants à manger, ils peuvent prendre leur temps et manger à leur rythme. Les enfants ayant un régime spécial (sans porc ou sans viande) ont un repas différents selon le menu.

Activités proposées aux enfants

Le temps de midi est un moment de détente pour les enfants qui doit leur permettre de retourner en classe avec l'esprit disponible pour les apprentissages scolaires. Ils peuvent se ressourcer grâce aux activités proposées et aux espaces de détente mis à leur disposition. Les activités proposées sur le temps de midi ne demandent pas trop de concentration, elles doivent surtout permettre de répondre au besoin de détente des enfants.

La détente est envisagée de manière différente par chacun : pour certains enfants, il sera important de se reposer, pour d'autres, ils auront besoin de se défouler, certains aiment participer à des activités en groupe, d'autres ont besoin de se retrouver seuls.

L'équipe d'animation veillera à répondre aux besoins de chacun.

Selon le temps qu'il reste après le repas, les enfants sont libres de choisir une activité à laquelle ils vont participer : jeux d'extérieur, jeux de constructions, dessin...

Retour à l'école

A 13h10, nous prenons le chemin de l'école. Cela se fait dans le calme, en rang deux par deux, ils portent tous un gilet jaune ainsi que les animateurs. Les enfants sont remis à l'école du côté de la cour de récréation.

La transmission d'information se fait si besoin à l'oral.

6 . Déroulement de l'accueil du soir :

Horaires	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans
16h00/16h10	Sortie des Classes+ passage aux toilettes	Sortie de classe, direction le péricolaire (400m environs à pieds)
16h10/16h35	goûter	Passages aux toilettes, lavage des mains puis prise du goûte
16h40	Activités	activités

Accueil des enfants

Nous récupérons les enfants à l'entrée de l'école où nous procédons à l'appel.

Chaque enfant vient vers l'animateur, qui lui remet un gilet jaune.

Les enfants ont la possibilité d'aller aux toilettes à tour de rôle ou ils vont se ranger en attendant les autres enfants.

Activités proposées

- Pour les moins de six ans :

De 15h50 à 16h15 : lecture d'un conte

De 16h30 à 18h30

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Atelier Multisport	Atelier jeux	Atelier découverte	Atelier à la demande Atelier jeux de société

Atelier modelage, atelier bricolage, jeux de société, coins permanents

- Pour les plus de six ans :

De 16h30 à 17h00

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Ateliers artistique	Atelier danse/théâtre	Atelier multisport	Atelier à la demande Atelier jeux de société

De 17h30 à 18h30

Jeux de sociétés, jeux d'extérieur selon le temps, coins permanents

Le temps du goûter

L'équipe d'animation veillera à la qualité et à la diversité du goûter proposé aux enfants.

Pour le goûter les enfants ont le choix entre une tartine de confiture, pâte à tartiner, carré de chocolat ou fromage avec soit un gâteau, un fruit, ou un laitage.

Les activités sont proposées aux enfants, ils décident ensuite de s'y mettre ou pas.

Les enfants ne voulant pas participer aux activités spécifiques peuvent se mettre dans les ateliers permanents (pixel art, perle à repasser, coin repos...)

Accueil des familles

L'accueil des parents est un moment qui permet d'échanger sur la journée de l'enfant. L'équipe d'animation est garante de la cohérence et de la transmission des informations entre les adultes qui assurent la prise en charge de l'enfant tout au long de la journée. Aussi, pour le bien-être de l'enfant (et plus encore des enfants de maternelle) il est primordial de prendre le temps de faire un retour aux parents sur la journée écoulée.

Le directeur sera le premier interlocuteur des parents, il veillera également à leur présenter les ateliers proposés aux enfants et à régler les éventuelles questions administratives.

Le départ des enfants s'effectue avec le représentant légal ou les personnes autorisées inscrites dans le dossier d'inscription (si une autre personne devait venir chercher l'enfant de façon ponctuelle, une autorisation du représentant légal devra être fournie).

Le directeur ou l'adjoint ont l'obligation de vérifier l'identité des personnes qui se présentent pour venir chercher l'enfant, la carte d'identité pourra être demandée.

Afin d'assurer une sécurité maximum, les portes sont fermées à clef. Les parents doivent sonner et attendre que l'enfant sorte. Ayant une seule salle d'activité. Les parents peuvent échanger avec les animateurs et avec les enfants directement, cela permet donc de créer des relations.

7 Hygiène, santé, sécurité

1. L'hygiène quotidienne des enfants

Pour connaître et pour suivre les problèmes médicaux de chaque enfant, l'équipe aura à sa disposition les fiches sanitaires de liaisons remplies par les parents et spécifiant les différentes décisions à prendre en cas de besoin. Les familles doivent transmettre une copie de carnet de vaccination.

Des consignes seront données aux animateurs pour les enfants ayants des problèmes de santé spécifiques (allergies, contre-indications... etc.). En cas d'enfants atteint de maladie chronique, allergie et intolérance alimentaire, les parents doivent fournir un PAI à la structure.

Des trousse de premiers secours sont à la disposition de l'équipe d'animation.

Afin de pouvoir donner un médicament à l'enfant, les parents doivent remettre les médicaments avec l'ordonnance.

A l'intérieur du centre en cas de problèmes médicaux concernant un enfant l'animateur devra en aviser le directeur ou la directrice adjointe du centre qui prendra les mesures nécessaires.

Un animateur sera nommé comme responsable des soins et les 'bobos' seront répertoriés dans un cahier d'infirmerie.

L'hygiène

Tout au long de la journée, nous pouvons repérer des moments indispensables de passage aux toilettes :

Un lavage des mains est fait systématiquement :

- Avant le déjeuner et la prise des différents goûters de la journée
- Après le repas, ainsi qu'à l'issue de chaque activité manuelle

2. Procédures HACCP

Quelle est l'organisation mise en place pour assurer le respect des procédures HACCP ? (prise des températures, désinfection des tables, tenue vestimentaire du personnel de service, accès limité à la cuisine, plan de nettoyage des locaux ...)

3. Santé / Pharmacie

La famille doit fournir une fiche sanitaire complète et accompagnée de la copie du carnet de vaccinations (avec des vaccins à jour). Le directeur aura pris connaissance de chaque fiche sanitaire. Ce dernier communiquera les informations nécessaires concernant les problèmes de santé afin qu'un accueil adapté soit réalisé pour les adolescents souffrant d'allergies ou d'autres problèmes de santé.

En cas d'accueil d'un enfant atteint de maladie chronique, allergie et intolérance alimentaire, les parents communiqueront la PAI au directeur. Une réunion avec les parents permettra d'optimiser la mise en place des mesures nécessaires afin d'assurer un accueil adapter à l'enfant.

En ce qui concerne les traitements médicaux, la famille devra transmettre une ordonnance au directeur du site.

Chaque animateur sera en possession d'une trousse de secours (au cas où l'assistant sanitaire ne serait pas sur place) dont il aura charge et devra donc signaler ce qu'il lui manque et /ou les soins

effectués. Les petits « bobos » seront reportés dans un cahier d'infirmerie qui sera régulièrement vérifié par le directeur. La tenue des troussees et du registre d'infirmerie sera faite par le directeur.

En cas d'incident important, l'enfant sera pris en charge ou par le médecin de la ville ou par le SAMU.

4. Procédure de sécurisation de l'accueil spécifique au site (voir annexes)

5. Interdiction alcool et tabac

Le tabac et l'alcool sont formellement interdits dans les locaux accueillants des enfants.

6. Objets de valeur et objets dangereux

Les enfants seront responsables de leurs objets de valeur. L'équipe décline toute responsabilité en cas de perte, ou de vols.

Les objets qui représentent un danger seront systématiquement confisqués par le directeur du site et remis en main propre aux parents de l'enfant.

8 L'EQUIPE D'ENCADREMENT

NOM-Prénom	Fonction	Diplôme
VENEROSY Marie-Danièle	Directrice	BAFD
RODRIGUES Raphaël	Animateur	BAFD en cours
JACKIEWICZ Carine	Animatrice	CAP petite enfance
ZANUTTI Brigitte	Personnel de service	
CARMIER Valérie	Animatrice remplaçante	BAFA

1 Directeur

Son rôle :

- Il pose le cadre : adopte une attitude professionnelle, endosse le rôle de référent pour l'équipe, les familles, la commune, les partenaires, le siège social. Il donne les moyens à son équipe de travailler dans de bonnes conditions, rédige le projet pédagogique en faisant participer son équipe. Il est garant :
 - De la sécurité physique et morale des enfants
 - De la mise en œuvre du projet pédagogique et de son évolution
 - Du respect des réglementations
- Gestion d'équipe : recrutement des animateurs, rôle formateur (il peut faire avec les animateurs, il est présent lors des temps d'animation, il évalue et valorise les compétences de chacun, répartit les tâches et délègue...), transmet les informations, anime les réunions d'équipe.

- Gestion administrative : enregistrement des dossiers d'inscriptions, des paiements, gestion du budget défini par le siège social, gestion des inscriptions...

2 Directeur adjoint

Son rôle :

- Vérifie que la sécurité physique et morale des enfants est assurée dans le cadre des activités proposées.
- Référent pédagogique de l'équipe : il organise le programme d'animation avec l'équipe, le planning des activités, le suivi des projets d'animations des animateurs, donne des outils de travail aux animateurs, assure l'organisation et la logistique des activités (matériel nécessaire, réservations...)
- Assure l'animation sur le terrain
- Seconde le directeur : il fait remonter les informations à son directeur et s'assure que les consignes du directeur sont suivies par l'équipe.
- Assure le fonctionnement du centre en cas d'absence du directeur.
- Facilite la communication au sein de l'équipe.

3 Animateurs

Son rôle :

- Assure la sécurité physique et morale des enfants.
- Participe à l'élaboration du projet pédagogique et élabore son projet d'animation dans le respect des objectifs fixés par le projet pédagogique et respecte les consignes du directeur.
- Anime des activités et veille au rangement et à la propreté de la zone d'activité.
- Fait preuve de capacités relationnelles pour le travail en équipe (respect mutuel, ouverture d'esprit, partage de compétences avec les autres animateurs, sait faire preuve d'adaptation et de flexibilité, investissement dynamique et constructif dans la vie du centre).
- Fait remonter à son supérieur les informations concernant les enfants.
- Fait le lien avec les familles (dans la limite du cadre posé par le directeur : accueil, échanges sur la journée de l'enfant...).
- Adopte une posture professionnelle.

Raphaël RODRIGUES est animateur, il peut être amené à prendre le relais en cas d'absence, il est stagiaire BAFD. Il est en mesure de présenter les documents en cas d'inspection.

4 Personnel de service

Son rôle :

- Assure l'entretien des locaux et le service des repas (normes HACCP).
- Fait preuve de compétences relationnelles pour le travail en équipe.

- Applique les consignes du directeur.
- Etablit des relations respectueuses avec les enfants.

5 Formation de l'équipe

1. Formation des animateurs stagiaires

Les animateurs en stage pratique sont suivis par le directeur de la structure. Un premier entretien a lieu avant le stage afin de lui présenter les objectifs à atteindre lors de son stage, un second entretien à lieu en cours de stage pour faire un point sur les axes d'amélioration et les points acquis. Un dernier entretien à lieu à la fin du stage pour le bilan final.

2. Formation des directeurs stagiaires (cf. annexe suivi directeur stagiaire)

Les directeurs en stage pratique sont suivis par le coordonnateur territorial de leur secteur. Un entretien à lieu avant les stages, un autre en cours de stage lors d'une visite du coordonnateur et un bilan final à lieu après les stages. Les directeurs sont évalués selon une grille avec des critères de progression et d'objectifs à atteindre concernant le savoir-faire, le savoir-être et le savoir inhérent à leur fonction en ACM.

3. Formation continue

Les PEP57 contribuent à la formation des directeurs par le biais de temps de travail sur des thèmes spécifiques répondants aux problématiques de terrain des équipes.

Des formations obligatoires sont mises en place pour les animateurs afin de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences et de développer leur savoir-faire en terme de techniques d'animation (mener un atelier théâtre, mener un atelier littérature de jeunesse, un atelier scientifique, ...).

6 LE CADRE

1 Pour l'équipe d'animation

1. Recrutement

Le recrutement des directeurs de structures incombe à la direction du pôle éducation loisirs et solidarité (PELS). Le recrutement des animateurs est organisé par le directeur de structure dans un premier temps puis validé par le siège social de l'association. Le PELS transmet des CV afin que les directeurs puissent établir leurs bases de données. La vérification des cadres interdits est réalisée en amont de l'embauche par l'assistant administratif du PELS.

2. Emploi du temps

Les animateurs sont tenus de respecter leur emploi du temps. Cet emploi du temps est organisé par le directeur de la structure qui est au plus près des besoins de terrain.

3. Fiche de poste

Les personnes de l'équipe sont tenues d'assurer les tâches qui leur incombent, ces tâches sont définies dans leur fiche de poste.

4. Règlement du travail des PEP57

Les personnes qui travaillent au sein de notre accueil périscolaire sont tenues de connaître et respecter le règlement intérieur des PEP57. En cas de non-respect du règlement intérieur, le directeur du site informera immédiatement son supérieur hiérarchique qui prendra les mesures adéquates.

5. Budget (Cf. docs en annexe)

Un budget de fonctionnement est alloué par le siège des PEP57 à chaque site périscolaire. Le budget prévisionnel est calculé par le directeur en fonction du nombre d'enfant accueillis.

6. Convention collective de l'animation

La convention collective de l'animation est à disposition des salariés sur chaque site.

7. Réunions

- Des réunions hebdomadaires sont organisées pour l'équipe. Lors de ces réunions différents points sont à l'ordre du jour : informations en directions des salariés, bilan de la semaine, animations de la semaine suivante, congés...
- Des réunions d'information et de travail avec tous les directeurs d'accueil périscolaire sont organisées par le siège social deux fois dans l'année.
- des réunions de travail entre les directeurs sur des thèmes issus de la pratique professionnelle ont lieu régulièrement avec les coordonnateurs.
- Des réunions d'expression libre sont également mises en place par le siège social des PEP57.

2 Pour les familles

1. Modalités d'inscription

1. Règlement intérieur

Le règlement intérieur est remis à chaque inscription de l'enfant, il est revu et corrigé toutes les années scolaires par l'équipe d'encadrement, le maire de la commune et les membres du conseil municipal.

2. Projet pédagogique

Le projet pédagogique est transmis aux familles avant le début de l'accueil.

3. Fiches d'inscription mensuelles et hebdomadaires

Les parents s'engagent à respecter la procédure de transmission des fiches d'inscription selon les modalités inscrites au règlement intérieur. Le respect de cette procédure est une condition primordiale pour la sécurité de l'enfant.

Toute annulation ou rajout de dernière minute est accordée à titre exceptionnel et devra être faite par téléphone directement auprès du directeur de l'accueil ou de son adjoint. Les messages oraux et SMS ne seront pas pris en considération, ceci afin d'être absolument sûrs que l'information soit transmise et prise en compte, il en va de la sécurité de l'enfant.

2. Respect des horaires

Les familles sont tenues de respecter les horaires définis dans le règlement intérieur. Néanmoins, l'équipe d'animation saura faire preuve de souplesse et de discernement en cas de retard exceptionnel.

3. Prise en considération de l'avis des familles

Les parents qui le souhaitent sont conviés à participer aux Comités de Pilotage de l'accueil périscolaire qui a lieu deux fois par ans.

Les familles sont également invitées à prendre part à la réflexion menée dans le cadre du PEDT.

Un questionnaire de satisfaction est transmis aux familles en fin d'année scolaire afin de récolter les avis et connaître les axes d'amélioration à envisager.

Enfin, l'équipe d'animation, par des échanges quotidiens avec les familles, sera en mesure de faire remonter les avis, les idées des parents.

Nous mettons en place des feuilles de satisfactions à chaque fin d'année scolaire pour obtenir l'avis des familles. Les parents auront la possibilité d'aller remplir le questionnaire via internet en cliquant sur le lien qui leurs sera remis par mail.

3 Pour les enfants

1. Respect des règles de vie en commun

Les règles de vie du groupe font l'objet d'un temps d'échange avec les enfants. Elles servent de base à l'apprentissage de la vie collective et les enfants sont intégrés à la réflexion autour des règles et des sanctions. Les sanctions seront toujours éducatives et auront fait l'objet d'une réflexion en équipe.

A chaque début d'année scolaire, les enfants et les animateurs mettent en place des règles de vie.

2. L'enfant, acteur des projets

Il est primordial, pour accompagner l'enfant vers l'autonomie, de lui permettre d'être investi dans des projets dont il est le moteur. Il doit pouvoir expérimenter progressivement sa liberté d'action et de choix, sa capacité à interagir avec le groupe, sa capacité à pratiquer des échanges constructifs. Il est important que des projets issus des enfants puissent vivre. Pour ce fait l'animateur donnera les moyens aux enfants de mener à bien leurs projets, et il garantira le respect mutuel au sein du groupe.

Afin de mettre en place ces projets l'animateur laisse des temps d'échanges, d'écoutes et de paroles après les activités et cela plusieurs fois par semaine. Ces temps d'échanges permettent aux enfants de proposer des projets, des jeux ou diverses activités.

8. PARTENARIAT / TRAVAIL EN RESEAU / PRESTATAIRES DE SERVICES

Le développement du travail en partenariat est un engagement majeur du PEDT. L'équipe de l'accueil périscolaire mettra tout en œuvre pour faciliter le travail avec les différents partenaires et pour renforcer la dynamique territoriale autour de l'épanouissement de l'enfant.

Un travail de réflexion a été mené par les directeurs d'accueil périscolaire sur les moyens pour renforcer le développement du travail en partenariat, les pistes retenues sont les suivantes :

- Rôle primordial du directeur et capacité relationnelles.
- Favoriser la stabilité de l'équipe
- Développer la communication autour des projets, se tenir informé des événements de la commune.
- Savoir cibler les possibilités offertes en fonction des besoins et des intérêts communs autour de l'enfant.
- Organiser le partenariat dans le temps (rencontres, échéancier, rédaction d'un projet, évaluation du projet...)

1 La commune

La mairie met à notre disposition les locaux et mobiliers. Nous nous engageons à respecter ceux-ci, avec les enfants, et ce d'une manière constante.

2 La CAF de Moselle

La CAF est un partenaire financier, nous travaillons en partenariat avec eux pour notamment mettre en place les aides diverses et variées, en fonction des différentes situations et particularité des familles

3 La DDSCS

Le directeur est en contact permanent avec la DDSCS qui est notre partenaire pédagogique. Il garantit la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement général du centre. Il peut inspecter le centre à l'improviste, aussi en l'absence du directeur, l'animateur qui est habilité à remplacer le directeur (BAFD en cours) pourra fournir à l'inspecteur tous les documents nécessaires à cette inspection. J'insiste sur le fait que Jeunesse et Sports est un partenaire que l'on doit consulter pour toute question qui occasionne un litige tant en ce qui concerne la pédagogie, que la sécurité, l'encadrement, etc. Nous nous devons à tout moment de pouvoir fournir la liste des documents obligatoire (fiches sanitaires, fiches complémentaires, cahier du personnel, récépissé de déclaration, contrats des animateurs, copie des vaccins des animateurs)

4 La PMI

La Protection Maternelle Infantile a un regard sur les locaux et l'accueil en général concernant les mineurs de moins de 6 ans. Elle délivre une autorisation d'ouverture.

5 L'école

Nous travaillons en étroite collaboration avec les écoles.

6 Les familles

Nous considérons en effet que les parents sont nos partenaires, que notre travail ne peut s'effectuer qu'avec leur participation active, qu'en reconnaissant le rôle des parents dans l'éducation de leur enfant, nous renforçons le lien social.

Nous rencontrerons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter notre projet. Le projet entier sera à leur disposition à l'accueil pour consultation. Leur seront remis aussi : le règlement intérieur, le dossier et les modalités d'inscription à remplir, la fiche sanitaire de liaison. (L'enfant ne sera aucun cas accepté s'il manque cette dernière)

Nous désirons aussi attirer l'attention sur toute personne désirant transmettre une compétence, une passion, une technique, etc. En effet, le périscolaire est ouvert à toute proposition. Le directeur est à l'écoute pour tout projet qui propose une aventure aux enfants.

Partager une après-midi jeux de société part trimestre suivit d'un goûter
Investir les familles dans les préparations de gâteaux pour le marché de Noël,
Partager un moment convivial lors du goûter avant les vacances de Noël

7 Les associations locales

Chaque année, nous fabriquons la sorcière pour la fête de la Saint-Jean

8 Les prestataires de services

ELIOR, nous livres en livraison chaude.
Nous recevons les menus que nous retransmettons aux parents.
Pour les goûter : CORA

9. COMMUNICATION

L'objectif de la communication est de sensibiliser les parents et les enfants aux actions mises en place, ainsi que de valoriser le travail accompli par les animateurs. Elle doit permettre la reconnaissance de la plus-value éducative des actions menées au sein de la structure.

1 Information des familles

1. Communication directe lors de l'accueil

Comment sensibilisez-vous les familles aux activités mises en place au sein de votre accueil ?
La newsletter annuelle est transmise par mail au parents, en début d'année expliquant le programme à venir.

2. Newsletter de présentation des activités, affichage

La newsletter pour le périscolaire est transmise par mail pour l'année. Aussi nous transmettons les newsletters avant chaque vacance aux familles.

Nous affichons également les menus, et les plaquettes à l'intérieur et à l'extérieur de notre périscolaire dans le tableau d'affiche prévu à cet effet.

Tout est également transmis par mail aux familles.

Un panneau d'affichage doit être mis en place à l'extérieur.

2 Articles de presse

Une fois par mois, le directeur de la structure contactera la presse pour faire paraître un article d'information sur les actions menées par l'équipe d'animation.

3 Internet

Vous pouvez retrouver toutes les informations nécessaires et posez vos questions sur les différents sites :

www.pep57.org

10.ANNEXES

- *Projet éducatif PEP57*
- *Règlement intérieur*
- *Menus*
- *Plaquettes périodiques*
- *Procédure de sécurisation de l'accueil*
- *Procédure d'accueil des enfants à besoin particuliers*
- *Grille d'évaluation des animateurs stagiaires*
- *Grille d'évaluation des directeurs stagiaires*
- *Procédure d'accueil des nouvelles familles*
- *Arbre projet*
- *Budget prévisionnel*
- *Budget (ventilation)*
- *Grille évaluation BAFD*
- *Tableau évaluation de projet*
- *Tableau évaluation objectifs opérationnels*